Délibération du conseil municipal

Du 3 décembre 2009 n° **33** page 1/1

Rapporteur : **Madame Anne Florence BOURAT**

OBJET : **Evolution des attributions de la caisse des écoles à compter du 1er janvier 2010**

Mesdames, Messieurs,

La caisse des écoles de Châtellerault a été créée par délibération du conseil municipal en date du 27 juin 1942, dans le but d'inciter à la fréquentation scolaire et de venir en aide aux élèves indigents.

Depuis cette date, les interventions de la caisse des écoles ont quelque peu évolué se traduisant notamment par la prise en charges des fournitures et manuels scolaires, le versement de subventions dans le cadre des classes transplantées, et des sorties éducatives, l'attribution d'aides financières ponctuelles aux familles, en matière de transport, et de prestations périscolaires, ainsi que la prise en charge de l'aide sociale à la restauration scolaire.

Par délibération n°7 du 6 juin 2005 le comité de la caisse des écoles a créé un conseil consultatif de réussite éducative afin d'étendre ses compétences à des actions à caractère éducatif, culturel, social et sanitaire en faveur des enfants relevant de l'enseignement du premier et second degrés, faisant ainsi porter à la caisse des écoles le projet de réussite éducative.

Par délibération en date du 4 décembre 2008, le conseil municipal a décidé la prise en charge par la ville du financement de l'aide sociale à la restauration attribuée aux familles en fonction de leurs revenus.

Parallèlement, une étude interne a été engagée, concernant les possibilités d'évolution de la caisse des écoles, et de répartition des attributions entre la ville et cette dernière.

Au terme de cette étude, le comité de la caisse des écoles s'est réuni le 5 novembre 2009, et sous réserve de l'approbation du conseil municipal, a souhaité :
1°/ maintenir les attributions suivantes :
- *subventions dans le cadre des classes transplantées et des sorties éducatives*
- *achat des fournitures et manuels scolaires*
- *aides ponctuelles aux familles sous conditions de ressources*
- *petits achats dans le cadre des fêtes de Noël.*

2°/ procéder aux modifications suivantes :
- *prise en charge par la caisse des écoles, du transport dans le cadre des sorties éducatives et des achats de timbres (21 000 €)*
- *réintégration de la subvention versée jusqu'ici par la ville aux différentes coopératives scolaires dans l'enveloppe de fournitures, matériels et manuels scolaires (30 000 €)*
- *ajustement en conséquence de la subvention versée par la ville à la caisse des écoles à hauteur de 177 000 € pour l'année 2010.*

Le Conseil Municipal est ainsi invité à se prononcer sur cette nouvelle répartition des attributions entre la ville et la caisse des écoles, pour une application au 1er janvier 2010.

Le Conseil Municipal est ainsi invité à se prononcer sur cette nouvelle répartition des attributions entre la ville et la caisse des écoles, pour une application au 1er janvier 2010.

* * * * *

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2321 – 1 à 4, relatifs aux dépenses obligatoires des communes,

VU le code de l'Education et notamment les articles L 212.10 à 12, relatifs à la caisse des écoles,

VU la circulaire n° 2008-095 du 23 juillet 2008 précisant les règles de fonctionnement des coopératives scolaires,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à compter du 1er janvier 2010 :

- de transférer à la caisse des écoles :

1°/ les charges de transport dans le cadre des sorties éducatives (20 000 €)

2°/ les achats de timbres (1 000 €)

3°/ les subventions accordées jusqu'ici aux coopératives scolaires (30 000 €) pour que celles-ci soient intégrées au budget global de la caisse des écoles sous forme de crédits affectés aux achats de fournitures, matériels et manuels scolaires

- d'ajuster la subvention attribuée à la caisse des écoles au titre de l'année 2010 en tenant compte de ces transferts de charges, soit 177 000 € (cf tableau ci-après).

Répartition des attributions entre la ville et la caisse des écoles au 1/01/2010

Ville			Caisse des écoles	
Dépenses			**Dépenses**	
subvention caisse des écoles	177 000 €		Fournitures scolaires	77 910 €
			Subventions sorties éducatives	15 470 €
			Subventions classes transplantées	30 000 €
Transport Antoigné	30 000€		Alimentation Noël	1 000 €
Photocopieurs (location- maintenance)	27 000 €		Aides ponctuelles aux familles	500 €
Transport Jean Zay	3 000 €		Indemnité du comptable	350 €
			Divers	770 €
~~Subvention coopératives scolaires~~	~~30 000 €~~		Subvention coopératives scolaires	30 000 €
~~Transport sorties éducatives~~	~~20 000 €~~	➔	Transport sorties éducatives	20 000 €
~~Timbres~~	~~1 000 €~~		Timbres	1 000 €
			Recettes	
			subvention de la ville	177 000 €
237 000 €			**Dépenses = Recettes = 177 000 €**	

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de la ville de Châtellerault
Transmis à la sous préfecture, le 10/12/09
Publié en mairie le 9/10/12

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
Le directeur général adjoint des services
Philippe Turbault